

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 27 mai (27/05/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 mai, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Robert POMAREDE (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Georges SEGARD (représenté par Monsieur le Maire), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Madame Marie CAVALIE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Madame SCHATTEL est nommée secrétaire de séance.

28- 27 mai 2021

**28. Vente de l'immeuble sis 1 Rue Louis d'Anjou à Monsieur Jean-Noël PAJOT, gérant de la société JNP**

Rapporteur : Monsieur MOUILLERAC.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'avis de France domaine en date du 7 avril 2021,

**Vu** la proposition d'achat de Monsieur Jean-Noël PAJOT, gérant de la SCI JNP,

**Vu** le rapport des diagnostics techniques immobiliers avant-vente (constat amiante, plomb, termites...) en date du 22 avril 2021, et le rapport du contrôle assainissement,

**Considérant** que l'immeuble sur 3 niveaux, cadastré section DH n° 0752, d'une surface habitable de 359 m<sup>2</sup>, composé de 3 appartements, d'une salle de réunion, d'un garage et d'un parking, sis 1 rue Louis d'Anjou, représente un intérêt pour le futur acquéreur, qui souhaite le réhabiliter pour du locatif en 2 T3, 2 T2, un garage et un parking pour les véhicules des locataires,

**Considérant** que l'immeuble appartient au domaine privé communal et qu'il n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public,

**Considérant** l'opportunité de sortir ce bien du patrimoine immobilier de la commune afin notamment de rationaliser la gestion de son parc immobilier dans un contexte financier contraint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la vente de l'immeuble, cadastré section DH n° 752, sis 1 rue Louis d'Anjou, à la SCI JNP, représenté par son gérant Jean-Noël PAJOT, domicilié 1335 route de Cazes-Mondenard à DURFORT LACAPELETTE,

**DIT** que la surface à acquérir sera de 359 m<sup>2</sup>,

**DIT** que la vente aura lieu au prix de cent-vingt mille euros (120 000.00 €),

**DIT** que le paiement du prix interviendra à la signature de l'acte.

**DIT** que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte.

**CHARGE** l'office notarial Katia DELRIEU-GONZALEZ, sise 71 avenue du Chasselas à Moissac, choisie par l'acquéreur, d'établir l'acte correspondant

**DIT** que la présente délibération aura une durée de validité de deux ans à compter de sa notification au demandeur. Passé ce délai et sans formalité, la délibération et le projet d'acte seront sans suite.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme  
Moissac le 28 mai 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ